



**Bravo aux
organiseurs de la
2^{ème} édition de la
fête des associations
qui s'est déroulée
le 7 septembre
dans une
ambiance très
conviviale**



**MAIRIE
DE
MAUPERTHUIS**

Tél. 01-64-03-16-27
mairie.mauperthuis@wanadoo.fr
www.mairie-mauperthuis.fr

Les brèves de Mauperthuis

N° 16 - Septembre 2018

Le mot de votre Maire

Les prochaines élections européennes auront lieu dans les 27 Etats membres de l'Union européenne (UE) entre le 23 et le 26 mai 2019.

En France, elles auront lieu le dimanche 26 mai.

Pour pouvoir voter dans la commune en 2019, il faut être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2018

Cette inscription fait l'objet d'une démarche volontaire.

Dominique CARLIER.



**Comme pour le
transformateur
électrique de la
rue du Pré Denis
un trompe œil a
été réalisé sur
celui de la rue
du Parc
par l'artiste
peintre
Mme BLAT**

**Travaux
subventionnés
par le SDESM à
hauteur de 60%**



Déploiement compteur LINKY

Le démarrage du déploiement du compteur LINKY est prévu sur la commune à partir du mois d'Août 2019

La société SCOPELEC sera mandatée pour effectuer le changement des compteurs

Afin de répondre à toutes les questions que vous vous posez INEDIS a mis en place un service client LINKY que vous pouvez contacter
TEL : 0800 05 46 59 (appel gratuit)
Mail : sclinky-idfest@enedis.fr

ATTENTION

Actuellement certains d'entre vous reçoivent des appels téléphoniques de sociétés se référant partenaire d'EDF afin d'intervenir chez vous pour le changement de votre compteur

Ces appels sont des arnaques, soyez vigilants !



Vous avez un ou des Enfants
nés entre 2008 et 2018

le Conseil Municipal est heureux de les inviter
à participer au SPECTACLE de NOËL
qui se tiendra à la salle des fêtes de la commune
le VENDREDI 14 DECEMBRE à 18h30
Inscription en Mairie avant le 23 Novembre 2018



Vous êtes un nouveau résident de la commune
arrivé en 2017 ou 2018
venez rencontrer en Mairie
les Elus et Associations
autour du verre de l'amitié
le SAMEDI 3 NOVEMBRE à 11h30
Merci de confirmer votre présence en Mairie
avant le 25 Octobre